

# CAP DE LA CHÈVRE

- **Typologie :** sites naturels littoraux
- **Nom :** cap de la Chèvre
- **Commune concernée :** Crozon
- **Acte et date de classement :** décret du 4 juillet 1983
- **Critères de classement :** pittoresque, scientifique et historique
- **Surface :** 1353,87 ha
- **Statut de propriété :**
  - État
  - Conseil général
  - Conservatoire du littoral
  - communal
  - privé
- **Existence d'autres mesures de protection ou de gestion sur le site :**
  - site Natura 2000 (Directive habitats)
  - monuments historiques classés : alignements de Ty Ar C'huré
  - monuments historiques inscrits : éperon barré et menhir de Lostmarc'h
- **Existence d'un site classé, inscrit ou d'une ZPPAU(P) contigu(s) :**
  - site classé du littoral de Camaret-sur-Mer
  - site inscrit du cap de la Chèvre

## Description

Le site classé du cap de la Chèvre concerne la branche sud de la croix dessinée par l'extrémité de la presqu'île de Crozon.

Quatre ensembles peuvent être distingués :

- la zone littorale à l'est, de la pointe de Morgat jusqu'à la pointe de Rostudel ;
- l'extrémité du cap de la Chèvre ;
- le littoral ouest jusqu'à la pointe de Dinan ;
- l'extrême nord-ouest correspondant à une partie de la zone littorale de l'anse de Dinan et englobant la branche orientale de l'étang de Kerloc'h.

Au sein du site classé, une demi-douzaine de villages ou écarts constitue des enclaves inscrites.

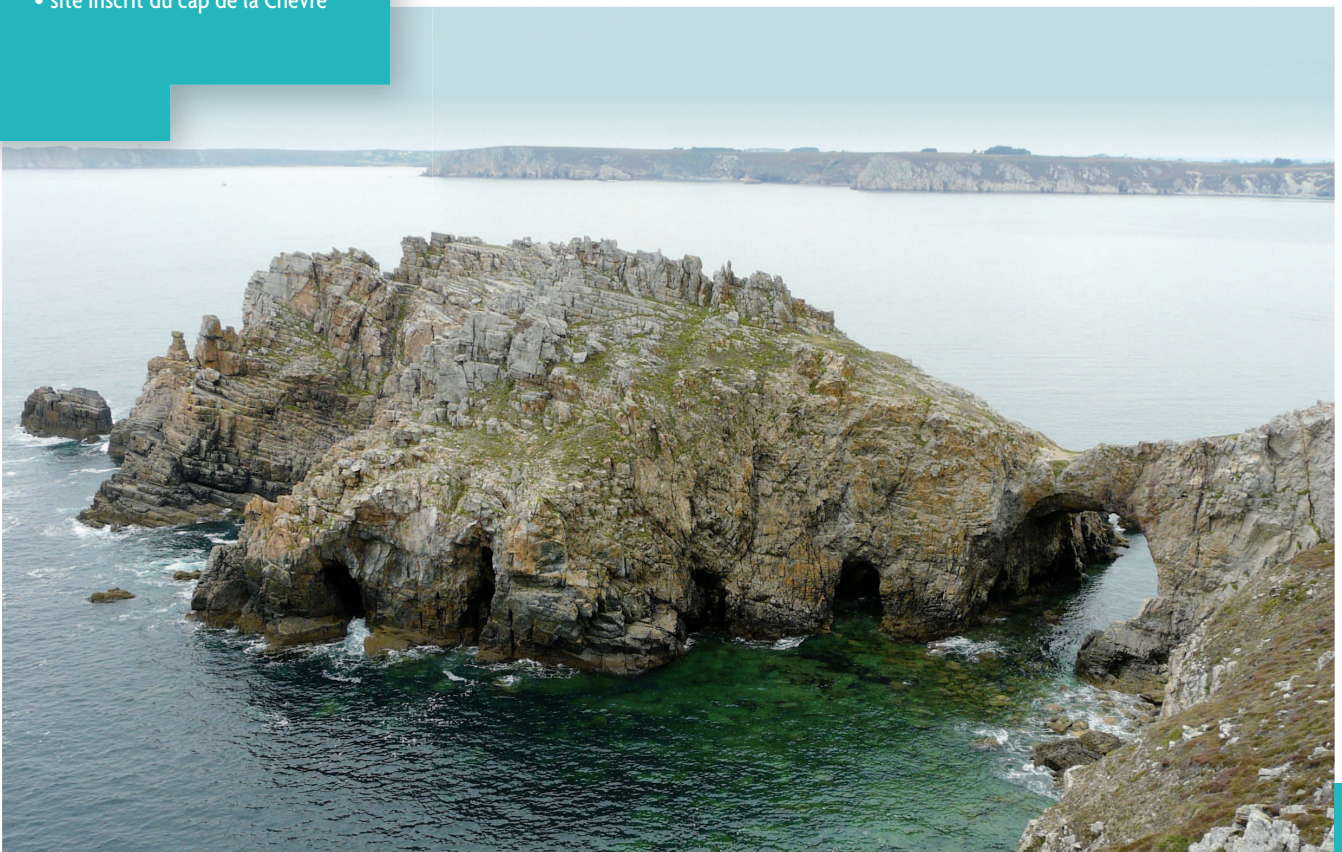
### La zone littorale à l'est : une ligne de crête élevée marquée par les boisements de pins

Cette zone littorale se présente comme une étroite ligne de crête culminant à plus de 90 mètres au-dessus de la mer. Elle a pour assise des grès armoricains



▲ Le phare de la pointe de Morgat.

▼ Le château de Dinan à l'extrémité de la pointe de Dinan.





▲ À l'est, un littoral marqué par la présence des pins.



▲ La partie sud du cap est un plateau qui offre de larges panoramas (à l'horizon, la pointe de Pen Hir et les Tas de Pois).

très résistants qui expliquent la physiologie de l'ensemble. À partir des points hauts proches du trait de côte, un versant abrupt plonge vers la mer et s'achève par des falaises avec une succession rapide de caps et de criques. L'ensemble contribue à fractionner l'espace et à dynamiser la promenade sur le sentier côtier. L'occupation diversifiée du sol conforte cette dynamique : espaces colonisés par la fougère aigle, landes à ajoncs, fourrés de prunelliers, d'aubépines et de saules et bois de pins. Ces derniers sont devenus un repère lointain et créent localement une ambiance à connotation méditerranéenne. Ils participent au cloisonnement du milieu et à l'isolement du littoral oriental par rapport au reste du cap.

Cette zone littorale est l'objet d'une pression de fréquentation modérée liée à la structure de la trame viaire. La route départementale n° 255 reste en effet éloignée du littoral jusqu'au village de Saint-Hernot et il n'existe que quelques chemins de desserte d'habitations, souvent en cul-de-sac. Randonnées pédestres (notamment sur le sentier littoral) et excursions en bateau à la découverte des grottes sont les principales activités.



## Le cap de la Chèvre, une zone tabulaire offrant des panoramas grandioses

L'extrémité du cap a également pour assise des grès armoricains. Leur résistance à l'érosion explique la géomorphologie de ce deuxième ensemble : un vaste plateau élevé (entre 80 et 100 mètres d'altitude) délimité par des versants abrupts et des falaises. Le trait de côte est également déchiqueté, avec une succession de pointes et de rentrants, d'arches et de grottes souvent dissimulées.

Les secteurs les plus exposés sont le domaine de la lande littorale basse. Au centre du plateau et à l'est, la lande haute et les fourrés témoignent de conditions écologiques moins contraignantes.

L'extrémité du cap offre des panoramas sur la baie de Douarnenez, le cap Sizun, la pointe du Raz et l'île de Sein. Elle constitue l'un des points les plus attractifs du site classé. Le parking, à l'extrémité de la route départementale n° 255, semble néanmoins surdimensionné au regard de la fréquentation moyenne du site. Celle-ci est toutefois suffisante pour conduire à une forte érosion aux alentours du sémaphore, du mémorial de l'aéronavale et du blockhaus supportant une lunette d'observation.

## Le littoral ouest jusqu'à la pointe de Dinan : une organisation en bandes parallèles

Ce troisième ensemble repose sur une succession de formations géologiques diversifiées. Leur structuration en bandes

▲ Le sémaphore implanté à l'extrémité sud du cap de la Chèvre.

explique la succession de vallons et de lignes de crête qui rythme cette partie du site classé et détermine la diversité des ambiances paysagères.

Les vallons débouchent sur des cordons dunaires et des plages parfois importantes comme celle de la Palue. À l'arrière, les cuvettes sont le domaine de la saulaie alors que les coteaux sont pour l'essentiel en fourrés de prunelliers ou d'ajoncs, les secteurs encore en prairie apparaissant très circonscrits.



▲ Le littoral ouest, une succession de vallons et de lignes de crête parallèles, avec des hameaux implantés en point haut.

Les lignes de crête, se terminant en pointes rocheuses au niveau du trait de côte, sont occupées par des boisements, des plantations, des fourrés, et par des landes au nord de la pointe de Lost Marc'h. Sur les coteaux s'intègrent des hameaux, souvent seuls témoins de la présence humaine.

Ainsi, relief et occupation du sol déterminent le fonctionnement visuel de l'ensemble. Les plages sont souvent des espaces confinés, encadrés par des pointes rocheuses et isolés des terres par le cordon dunaire. Il en est de même des fonds de vallée, dominés par les lignes de crête et cloisonnés par leur végétation arbustive. À l'inverse, les points hauts parcourus par les voies de desserte des hameaux offrent des points de vue dominants sur les cuvettes adjacentes et permettent d'entreapercevoir à l'horizon le cap de la Chèvre.



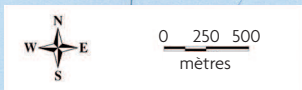
A T U R E L

R É G I O N

CROZON

Anse de Morgat

CAP DE LA CHÈVRE





▲ À l'extrémité du cap, les zones érodées laissent la place à des étendues sans végétation.



▲ L'éperon barré de Lostmarc'h, un des éléments du patrimoine humain du site.



▲ Le dolmen de Rostudel sur le littoral est du cap.



▲ La fréquentation de pointe autour des plages de la Palue et de Lostmarc'h est source de saturation des aires de stationnement.

Les plages de la côte ouest du site sont très prisées par les adeptes des sports de glisse. Les plus attractives sont celles de Lost Marc'h et de la Palue. On y accède par des voies en cul-de-sac desservant des villages. Les zones de parking ne suffisent pas à absorber les pointes de fréquentation. Il en résulte des stationnements anarchiques qui, combinés au camping sauvage, sont responsables d'une dégradation des milieux naturels.

À l'extrême nord, la pointe de Dinan doit son attrait à sa configuration (chaos de rochers, le château et son arche rocheuse) et aux panoramas qu'elle offre sur la pointe de Pen Hir, sur le cap de la Chèvre, sur le cap Sizun et, à son extrémité, sur la pointe du Raz. La pression de fréquentation est forte : il en résulte une large dégradation du couvert végétal liée à l'élargissement et à la multiplication des cheminements à partir d'un parking surdimensionné et sujet à des érosions de surface.

### L'extrême nord-ouest, un site enclavé au fond de l'anse de Dinan

À partir de la pointe de Dinan et jusqu'à la plage de Goulien, le littoral rocheux se poursuit avec une occupation du sol partagée entre landes littorales et prairies.

À l'arrière de la plage de Goulien, le site classé englobe le cordon dunaire et le vaste espace arrière-littoral qui lui fait suite. Cet espace est occupé par une végétation basse et apparaît encadré par les villages situés en périphérie de la zone classée.

Enfin, la protection concerne une portion de la ligne de crête séparant la zone basse

de Kerziguenou au sud et l'étang de Kerloc'h au nord. Cette zone culminante, presque totalement enfrichée, surplombe la plage de Goulien par une haute falaise et, de l'autre côté, l'étang de Kerloc'h dont une partie seulement a été classée sur la commune de Crozon. Le long de la route départementale n° 8, à l'extrémité ouest du site, un parking a été aménagé pour accueillir les véhicules des familles fréquentant la plage.

## Diagnostic

Le site classé du cap de la Chèvre recèle des formations géologiques à fort intérêt scientifique et à forte valeur patrimoniale, une grande diversité d'habitats naturels et de nombreuses espèces floristiques et faunistiques remarquables. Ces composantes naturelles ont des fonctions structurantes dans le paysage : côte rocheuse avec des falaises découpées, ligne de crête majeure à l'est, succession de coteaux à l'ouest, végétation basse permettant une ouverture visuelle, points d'appel constitués de boisements ou d'éléments remarquables tels que le château de Dinan.

L'intérêt du site repose également sur des vestiges, tels que l'alignement mégalithique de Ty Ar C'hurê, l'éperon barré et le menhir de Lostmarc'h, et sur son patrimoine bâti comme par exemple la batterie du Haut Kador.

L'ensemble présente un assez bon état de conservation, du fait des actions menées. Il convient néanmoins de souligner :

• la dynamique globale de fermeture des milieux avec pour conséquences une

modification des caractéristiques paysagères et une perte de biodiversité ;

• l'existence de points de focalisation de la fréquentation, qui mériteraient la poursuite des efforts d'intégration et de réhabilitation (pointe de Dinan, cap de la Chèvre, site de la Palue...);

• la mise en valeur insuffisante de certains éléments du patrimoine humain.



▲ L'abandon par l'agriculture de nombreux secteurs aboutit à leur enfrichement et à la raréfaction des prairies

## Enjeux - Orientations

- ▣ Mettre en œuvre les orientations de gestion définies par le document d'objectifs Natura 2000.
- ▣ Limiter la fermeture des espaces et des milieux.
- ▣ Poursuivre la requalification et l'intégration des principales zones de stationnement.
- ▣ Poursuivre les actions de revégétalisation des zones érodées et circonscrire les espaces de cheminement.
- ▣ Proscrire toute occupation de type camping-caravaning.

► La grotte Sainte-Marine, une curiosité touristique de longue date.

